



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 08 avril 2024**

Délibération N°14 du 08 avril 2024

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
02.04.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul Adjoints,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

3F Normandie

**Approbation d'une convention de partenariat pour la construction de 27 logements
locatifs**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

rappelle que la réalisation d'un programme de construction de 27 logements locatifs mixtes
(12 collectifs et 15 individuels) doit être concrétisé par 3FNormandie lieu-dit « Pré Saint Etienne ».

Ce programme est composé de 15 logements T3 et 12 logements T4.

Les dispositions sur lesquelles la commune s'est entendue avec 3F Normandie dans le cadre
de ce programme, prévues dans la convention qu'il est proposé au Conseil Municipal
d'adopter, sont les suivantes :

- 3FNormandie fait l'acquisition auprès de la Commune du terrain au prix de 134 000 €.
- La Commune accorde sa garantie à hauteur de 50 % des prêts contractés auprès de la CDC
et accorde 3F Normandie une participation financière de 70 000 €.
- La commune bénéficie d'une réservation de 8 logements.

- Est intégré au programme des travaux la réalisation de la voie permettant un bouclage routier au sein du nouveau quartier.
- La voirie et les espaces verts seront rétrocédés à la commune moyennant l'euro symbolique en fin d'opération, le bassin de gestion des eaux pluviales restant la propriété de 3F Normandie. Les différents espaces ont été délimités dans le plan de division ci-annexé.

Entendu l'exposé ci-dessus, considérant l'intérêt que présente ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 18 voix pour et 3 contre :

- ✓d'approuver la convention de partenariat avec 3FNormandie par la réalisation de 27 logements Pré Saint Etienne, annexée à la présente.
- ✓d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents afférents.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par : MARYLINE FOURNIER
Date : 11/04/2024
Qualité : MAIRE

